

**BusinessComfort**<sup>PME</sup>



**Prévoyance globale en faveur  
du personnel pour  
les petites et moyennes entreprises**

## Prévoyance obligatoire et facultative sous un même toit



Pour des raisons historiques et politiques, le paysage de la prévoyance en Suisse se distingue par plusieurs régimes obligatoires et d'innombrables lois. Ce sont surtout l'assurance vieillesse, survivants et invalidité (AVS/AI), la prévoyance professionnelle (LPP) et l'assurance-accidents (LAA) qui sont importantes pour les salariés. Dans la pratique, ces régimes obligatoires sont souvent complétés par des assurances facultatives.

Malheureusement, les besoins en prévoyance qui apparaissent l'âge venu, en cas d'incapacité de gain et en cas de décès, ne peuvent pas être couverts par une seule solution de prévoyance. La plupart du temps, diverses prestations arrivent à échéance; elles coïncident dans certains cas et laissent parfois apparaître des lacunes dans la prévoyance. Si, par exemple, l'assurance d'indemnité journalière de maladie fait défaut ou qu'elle ne concorde pas au mieux avec l'obligation légale de continuer à verser le salaire et avec la prévoyance professionnelle, des goulots d'étranglement financiers considérables peuvent en résulter.

### La prévoyance vieillesse, survivants et invalidité pour les salariés

	Vieillesse		Incapacité de gain		Décès	
			maladie	accident	maladie	accident
<b>Prestations complémentaires utiles</b>	prévoyance professionnelle		prévoyance professionnelle indemnité journalière de maladie	accident	prévoyance professionnelle	accident
<b>Prestations minimales selon la loi</b>	LPP  AVS		LPP lacune maintien du salaire AI	LAA	LPP  AVS	LAA

Par les composantes suivantes, **BusinessComfort**<sup>PME</sup> tient compte de l'ensemble des prescriptions légales et offre une protection de prévoyance facultative allant au-delà en fonction des besoins de l'entreprise et de ses collaborateurs.



#### Prévoyance professionnelle:

prévoyance vieillesse et protection du risque en cas de maladie



#### Indemnité journalière de maladie:

indemnité à courte échéance pour perte de salaire en cas de maladie



**Accident:** protection du risque en cas d'accident

## Niveau des prestations et structure salariale au sein de l'entreprise

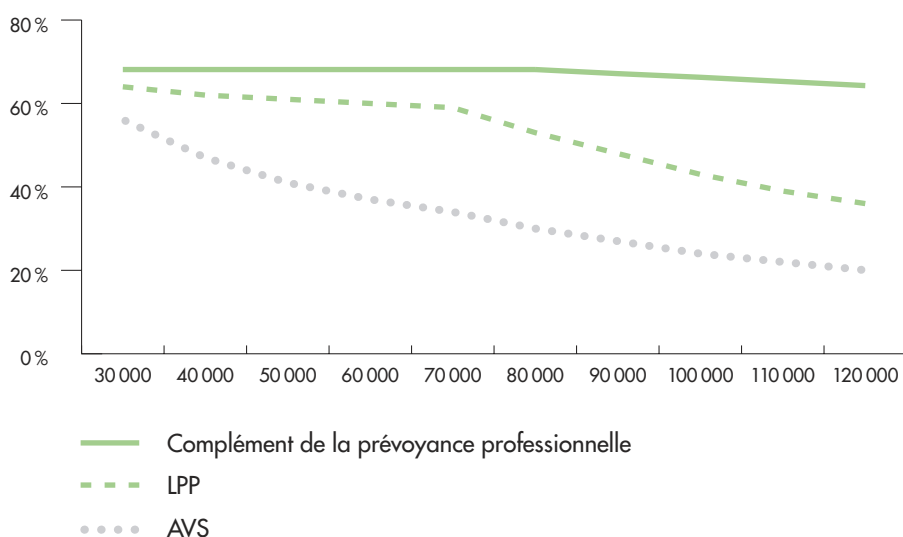


L'objectif des prescriptions légales est d'assurer un revenu compensatoire adapté après la retraite ainsi que dans un cas d'accident ou de maladie. En ce qui concerne les petits et moyens revenus, on vise un taux de 60 % pour le salaire compensatoire l'âge venu et en cas de maladie. Il est un peu plus élevé en cas d'accident. Etant donné que tous les régimes obligatoires travaillent avec des limites salariales supérieures, les bénéficiaires de salaires plus élevés doivent s'accommoder de pertes massives de revenu dans un cas de prévoyance. C'est pourquoi il est important de tenir compte de la structure salariale au sein de l'entreprise lorsque l'on se décide pour une solution de prévoyance déterminée. Une solution allant au-delà des prestations minimales légales est souvent judicieuse.

Le graphique ci-dessous montre, en prenant l'exemple de la prévoyance vieillesse, dans quelle mesure les prestations obligatoires de l'AVS et de la LPP diminuent à proportion que le revenu augmente. Le cas est similaire en ce qui concerne les prestations de risque. Le niveau de prestations représenté se base sur une durée de cotisation intégrale avec des salaires constants. Des années de cotisation manquantes entraînent en effet des prestations plus faibles et une augmentation de salaire entraîne une diminution relative par rapport au revenu de la rente de vieillesse à attendre.

**BusinessComfort<sup>PME</sup>** permet d'influencer le niveau des prestations par un choix approprié du plan de prévoyance et par la possibilité d'effectuer des rachats pour les années de cotisation manquantes et les augmentations de salaire.

### Revenu et rente de vieillesse probable



## Solution optimale pour l'employeur et les salariés

---



Une clarification sérieuse des besoins de toutes les personnes concernées constitue la base pour l'élaboration d'un concept global pour la prévoyance en faveur du personnel:

**L'employeur** doit tenir compte de plusieurs aspects. Il est tout d'abord tenu de satisfaire à toutes les conditions légales. Il aimerait éventuellement aussi offrir à ses salariés des prestations allant au-delà. Le propriétaire autonome de l'entreprise fait bien, dans tous les cas, de réfléchir s'il veut s'affilier facultativement à la solution de prévoyance de son personnel. Il profite ainsi d'une protection globale à des conditions avantageuses et de privilèges fiscaux.

La solution de prévoyance doit également être adaptée en fonction de la capacité financière et de la disposition à prendre des risques par l'entreprise. Il s'agit d'évaluer le temps pendant lequel le maintien du salaire peut être assumé dans le cas d'un ou de plusieurs salariés manquants. Ce risque peut être minimisé au moyen de l'assurance d'indemnité journalière par un choix correspondant du délai d'attente.

Les **collaborateurs** ont d'autres exigences envers la prévoyance en faveur du personnel. Ce qui les intéresse, c'est que les pertes de salaire soient couvertes dans tous les cas. Les diverses prestations doivent se compléter de manière optimale de façon à ce que des surassurances et des lacunes de prévoyance soient évitées.

**BusinessComfort**<sup>PME</sup> est un concept de prévoyance global qui remplit l'ensemble des prescriptions légales et qui satisfait aux besoins de tous les groupes de prétentions.

---

## Situation complexe...



Chaque entreprise est confrontée à la difficile tâche de composer pour ses collaborateurs une solution globale de prévoyance. Age, maladie et accident ne doivent pas être à l'origine de situations de détresse financière. C'est pourquoi la responsabilité sociale des entreprises réside, déjà d'un point de vue légal, dans l'assurance des collaborateurs. Lorsqu'un cas de prévoyance survient, il va, la plupart du temps, de pair avec des charges administratives énormes. Beaucoup d'énergie est ainsi gaspillée. L'entreprise perd du temps alors qu'elle devrait en fait pouvoir s'occuper plus intensément de maintenir un bon fonctionnement en raison de la main-d'œuvre manquante.

## ... partenaires professionnels

Les assureurs vie, accidents et maladie réfléchissent quotidiennement à divers aspects de leur spécialité. Il s'agit d'observer en permanence l'environnement légal, politique et social afin d'être en mesure de réagir rapidement à des changements. En tant qu'assureur-vie spécialisé, la PAX se concentre sur le domaine de la prévoyance professionnelle dans le cadre de **BusinessComfort**<sup>PME</sup> et coopère avec la SWICA dans les domaines de l'assurance d'indemnité journalière de maladie et de l'assurance-accidents. Un encadrement professionnel est ainsi garanti dans tous les cas.



La PAX est l'une des plus anciennes sociétés d'assurance sur la vie en Suisse. Depuis sa fondation en 1876, elle exerce avec succès son activité dans la prévoyance professionnelle et privée et encadre entre-temps plus de 160 000 clients satisfaits. Avec ses partenaires, la PAX dispose d'une palette globale de produits dans le domaine de la prévoyance et des finances pour les clients privés et les entreprises.

La SWICA Organisation de santé est respectivement spécialisée dans l'assurance-maladie et l'assurance-accidents. Le grand nombre de clients, environ 15 000 entreprises et associations assurées ainsi que plus de 700 000 particuliers, fait de la SWICA le quatrième assureur maladie en Suisse.

# **BusinessComfort<sup>PME</sup> – tous les avantages d'un seul coup d'œil**



---

## **Structure claire et modulaire**

**BusinessComfort<sup>PME</sup>** se constitue de trois composantes indépendantes les unes des autres. Les composantes prévoyance professionnelle, indemnité journalière de maladie et assurance-accidents s'harmonisent parfaitement.

---

## **Protection de prévoyance optimale**

Toutes les prescriptions légales sont couvertes avec **BusinessComfort<sup>PME</sup>**. D'éventuelles lacunes de couverture sont comblées, les surassurances sont évitées.

---

## **Prestations complémentaires individuelles pour chaque client**

A l'intérieur des trois composantes, les prestations peuvent être adaptées de façon flexible aux besoins spécifiques de l'entreprise. Des prestations complémentaires sont assurées au choix.

---

## **Administration allégée**

L'entreprise assurée peut pleinement se concentrer sur ses compétences centrales. Les charges pour **BusinessComfort<sup>PME</sup>** se limitent au strict minimum.

---

## **Partenaires compétents**

La PAX, Société suisse d'assurance sur la vie et la SWICA Organisation de santé garantissent un professionnalisme absolu dans l'ensemble du secteur de la prévoyance en faveur du personnel.

## **PAX. Pour la prévoyance professionnelle et privée.**

PAX, Société suisse d'assurance sur la vie  
Aeschenplatz 13, case postale, 4002 Bâle, téléphone +41 61 277 66 66, télécopie +41 61 277 64 56  
info@pax.ch, www.pax.ch